



# **LA CLÉ DES SERVICES DE QUALITÉ**

Guide d'information sur le  
Fonds pour la garde d'enfants





## Le STTP et la garde d'enfants

«C'est un programme formidable. Notre syndicat est progressiste. Traiter les gens comme des êtres humains, c'est important. Le travailleur n'est pas une machine. C'est un être qui pense.»

- *Marcel St. Louis, commis*

**A**u STTP, la garde d'enfants est une responsabilité collective et une question d'équité importante.

- Il est injuste de laisser les parents se débrouiller seuls pour trouver et payer des services de garde et d'éducation de jeunes enfants, surtout si l'on tient compte des pressions sociales et économiques qui s'exercent aujourd'hui sur les familles des travailleurs et travailleuses. Par ailleurs, les services de garde de qualité profitent non seulement aux parents et aux familles, mais aussi à toute la société.
- Grâce à des services de garde de qualité qui répondent à leurs besoins, les parents peuvent travailler l'esprit en paix, profiter de leur vie familiale et offrir à leurs enfants un bon départ dans la vie.
- Les femmes en particulier doivent pouvoir compter sur des services de garde fiables et de qualité pour accéder au marché du travail et y rester, tout en participant pleinement à la vie familiale et à la vie syndicale.



## Les premières années sont importantes

Il est maintenant reconnu que les cinq premières années de la vie déterminent le développement affectif, intellectuel, physique et social de l'enfant pour le reste de sa vie, et que ces années influent aussi sur la santé et la richesse de la société d'aujourd'hui et de demain. N'est-il donc pas essentiel que nous assurions tous à nos enfants le meilleur niveau de soins et d'éducation possible pendant leurs premières années de vie?

Le STTP est de cet avis. La lutte acharnée qu'il a menée pour obtenir un Fonds pour la garde d'enfants démontre à quel point les employeurs sont réticents à aider les parents à concilier leurs obligations familiales et professionnelles. Elle montre que la plupart des gouvernements considèrent encore les premières années de vie comme étant la période de développement la moins importante alors qu'en fait, elle est la plus importante. La lutte du STTP démontre par-dessus tout que le progrès est possible lorsque les travailleurs et travailleuses s'unissent pour revendiquer que les services de garde deviennent une priorité.



## L'histoire du Fonds pour la garde d'enfants du STTP (Annexe « L »)

« Il y a déjà trente ans que je travaille aux postes. Même si je n'ai plus de jeunes enfants à ma charge, le Fonds profitera quand même à mes petits enfants. »

—*Dave Moist, commis*

- 1980 Les femmes membres du STTP font pression pour que la garde d'enfants devienne une priorité pour le syndicat. La question est débattue lors du congrès national du STTP.
- 1983 Deux politiques sur la garde d'enfants sont enchâssées dans les statuts nationaux :
- Opposition aux réductions des services de garde et appui à la notion de services de garde universels et gratuits de 24 heures, sous la responsabilité du gouvernement (Politique D-11);
  - Opposition à tout service de garde à but lucratif (Politique D-12).
- 1984-87 Le syndicat inscrit pour la première fois les services de garde d'enfants à son programme de revendications. En 1987, il présente une revendication détaillée en vue d'obtenir des services de garde payés par l'employeur. La

décision du médiateur-arbitre ordonne notamment la tenue d'une étude conjointe sur la garde d'enfants.

1989 L'étude révèle que les membres du STTP éprouvent des difficultés de toutes sortes en matière de garde d'enfants, notamment lorsqu'il s'agit :

- de trouver des services de garde d'urgence;
- de s'occuper d'enfants malades;
- de trouver des services de garde abordables;
- de trouver des services réguliers pendant les quarts de soir et de nuit.

Le syndicat revendique une subvention égale à un cent (1¢) l'heure par travailleur pour financer un fonds destiné à mettre sur pied des programmes et des activités de garde d'enfants.

1991 Le syndicat obtient un fonds pour la garde d'enfants administré conjointement avec l'employeur (Annexe « L »). L'employeur y verse 200 000 \$ tous les trois mois. Le Fonds, qui est limité par un plafond de 2 millions de dollars, doit servir à des projets visant à fournir des services de garde aux familles des membres, à créer des programmes d'information sur la garde d'enfants et à effectuer des évaluations de besoins et des recherches. Toutefois, le texte de

l'annexe «L» comporte une restriction : le Fonds ne peut servir à promouvoir de meilleures politiques nationales en matière de garde d'enfants.

- 1994 Après plus de 25 réunions avec l'employeur, et le Fonds à peine entamé, c'est l'impasse. Vexé par le piétinement de la Société, le Comité national des femmes entreprend les démarches nécessaires pour que le syndicat revendique l'administration et la gestion complètes du Fonds.
- 1995 Le STTP obtient la mainmise sur le Fonds.
- 1995-2000 Le syndicat met sur pied 11 projets communautaires qui assurent des services de garde de qualité aux familles des membres. Grâce aux efforts d'éducation du syndicat, les membres sont plus que jamais sensibilisés à la nécessité de services de garde de qualité et de mesures gouvernementales pour régler la crise à laquelle font face les travailleurs et travailleuses des postes et d'autres parents en matière de garde d'enfants. Au cours des négociations collectives, l'employeur accepte de faire passer sa contribution à 250 000 \$ d'ici avril 2003.



## **Objectifs du Fonds pour la garde d'enfants:**

- Aider les membres qui éprouvent le plus de difficultés à trouver ou à payer des services de garde de qualité, notamment les travailleurs et travailleuses de quart, les membres qui veulent faire garder un nourrisson, qui ont des enfants ayant des besoins spéciaux ou qui cherchent un service de garde pendant l'été pour des enfants d'âge scolaire.
- Créer des services de garde abordables et de qualité, y compris des services innovateurs, qui répondent aux besoins des membres ayant un horaire de travail irrégulier, et améliorer l'accès aux services de qualité existants et les rendre abordables.
- Collaborer avec nos alliés dans le secteur des services de garde d'enfants afin de créer des services de garde de qualité et à but non lucratif pour les travailleurs et travailleuses des postes.





## **Le Fonds pour la garde d'enfants à l'oeuvre**

« Je lève mon chapeau au syndicat. Il m'a enlevé un énorme fardeau des épaules. »

***Denis Blondeau, facteur***

« Quelle réalisation pour le syndicat et quelle agréable surprise. Imaginez-vous, quelqu'un s'est offert pour m'aider! »

***Kathy Hauck, travailleuse des postes interne***

**L**es 11 projets menés par le STTP dans le cadre du Fonds pour la garde d'enfants ont été mis sur pied après une évaluation approfondie des besoins particuliers des membres en matière de garde d'enfants, et après une phase de conception détaillée. Il existe au moins un projet dans chaque région, tandis que le projet « Besoins spéciaux » est offert à l'ensemble des sections locales du pays. Les services offerts par l'intermédiaire de ces projets sont subventionnés par le Fonds. Tous les projets accueillent des enfants ayant des besoins spéciaux et offrent au moins un des services suivants :

- services de garde fournis dans des garderies à but non lucratif, où les heures d'ouverture conviennent aux horaires de travail irréguliers;

- services de garde fournis au domicile du membre ou dans une garderie accréditée au domicile de la responsable de garde et convenant aux horaires de travail des membres qui commencent tôt le matin ou qui travaillent de soir ou de nuit;
- services de garde d'urgence de courte durée pour les membres dont les dispositions de garde tombent à l'eau sans préavis.
- programmes de garde après l'école et programmes de garde d'été pour les enfants d'âge scolaire;
- camps d'été;
- services d'information, d'aiguillage et de ressources en matière de garde d'enfants;
- projet offert à l'échelle du Canada et du Québec aux parents d'enfants ayant des besoins spéciaux.



## Un projet spécial pour des besoins spéciaux

« Travailler à plein temps exige de véritables prouesses. Mon mari travaille à plein temps et j'ai un enfant qui a des besoins spéciaux. »

*Kathy Hauck, travailleuse des postes interne*

**K**athy, une travailleuse des postes de Wainwright, en Alberta, a un fils qui fait partie des 6 à 10 p. 100 des enfants ayant des besoins spéciaux au Canada et au Québec. Ian a 10 ans et a le syndrome de Down. Ses troubles médicaux complexes limitent ses capacités de communication.

Grâce au projet « Besoins spéciaux » du STTP, la famille a pu engager une enseignante du langage gestuel. Ses leçons ont contribué à soulager les vexations que les autres membres de la famille éprouvaient quand ils essayaient de communiquer avec Ian.

« [L'interprète] a enseigné le langage gestuel à chacun de mes trois enfants, dit Kathy. C'est tout à fait merveilleux, car les enfants communiquent enfin entre eux. Mais chez Ian, la différence ... c'est comme le jour et la nuit. »

## *Un projet innovateur*

Le projet « Besoins spéciaux » est né d'une étude novatrice menée par le STTP, et intitulée *Dans notre chemin*. Première en son genre au Canada et au Québec, l'étude s'appuie sur un sondage effectué en 1996 auprès des parents du STTP ayant des enfants avec des besoins spéciaux, afin de connaître les obstacles en matière de garde d'enfants qui les empêchent de participer à la vie active. L'étude a permis au syndicat de prendre connaissance des tensions uniques et souvent écrasantes que vivent ces parents.

Le projet fournit une aide financière pour l'obtention de services de garde d'enfants ou de services connexes permettant de réduire le niveau de stress des parents et offrant aux enfants la chance de développer des aptitudes et de consacrer du temps à des relations d'apprentissage positives avec d'autres enfants et adultes.

## *Mode de fonctionnement*

- Les parents membres du STTP communiquent avec le groupe Trait d'union : le réseau national pour l'intégration en services de garde, au 1-888-636-2895. Le personnel les aide à mettre au point un plan convenable pour leur enfant et à trouver des ressources documentaires et éducatives. Il les met aussi en communication avec des organismes du réseau qui travaillent avec les enfants ayant des limitations fonctionnelles.

- Les parents reçoivent une aide financière qui aide à ramener leurs frais de garde à un niveau comparable à celui des autres membres.
- Les parents reçoivent aussi le bulletin de nouvelles *Échanges: entre-nous*, qui les aide à communiquer entre eux. Les membres peuvent même rédiger des « petites annonces » pour échanger des idées, ou encore pour demander ou offrir de l'aide.



## **Votre solidarité compte**

«On n'avait pas vraiment de solutions. Il n'y a personne qui veut les garder. Nos enfants ne sont pas faciles à garder. C'est aussi très difficile pour notre couple, et pour toute la famille. Sans le programme, je ne sais pas si on serait encore une famille.»

***Marcel St. Louis, commis des postes***

**L'**étude faisait une autre découverte intéressante : les parents d'enfants ayant des besoins spéciaux souhaitent que leurs collègues de travail comprennent mieux les tensions et les difficultés qu'ils vivent au travail en raison des besoins spéciaux de leurs enfants.

### ***Tensions :***

- épuisement dû à la nécessité de consacrer la plupart de leur temps libre à répondre aux besoins spéciaux de leur enfant;
- tensions accrues entre conjoints, qui n'ont jamais de temps pour eux-mêmes ou pour leur couple;
- tensions financières (coûts supplémentaires des traitements, des médicaments et des appareils non suffisamment assurés par les régimes d'assurance-maladie ou d'assurance-médicaments);

- manque de services et de ressources communautaires accessibles, y compris des services de garde;
- manque de soutien financier et de ressources pour les personnes à charge, à mesure que les enfants vieillissent;

### *Problèmes au travail :*

- **Harcèlement et méfiance du superviseur :** Les parents subissent du harcèlement, à cause des nombreux rendez-vous chez les médecins, qui parfois durent plus longtemps que prévu, ou à cause des appels qu'ils reçoivent au travail de professionnels de la santé. Souvent, les superviseurs ne croient pas que des parents doivent quitter le travail pour répondre aux besoins de leur enfant.
- **Difficulté à obtenir un congé spécial :** Les parents d'enfants ayant des besoins spéciaux ont à quitter le travail à l'improviste plus souvent que d'autres parents, car de nombreux arrangements de garde ne peuvent répondre à toutes les circonstances pouvant survenir dans le cas d'un enfant ayant des besoins spéciaux. De plus, ces enfants sont susceptibles d'être malades plus souvent.
- **Manque de souplesse ou de choix dans les horaires de travail :** Un peu de souplesse permettrait aux parents d'aménager leur horaire de travail en fonction des heures d'ouverture du service de garde ou du type de soins requis par l'enfant.



## Une aide pour les travailleurs et travailleuses de quart à Québec

« J'avais une gardienne chez qui j'amenaient les enfants le matin. Par contre, je devais les réveiller vers 5 h 30 ou 6 heures. Ils se plaignaient d'être fatigués et trouvaient ça trop difficile le matin. »

*Denis Blondeau, facteur*

Comme Denis Blondeau devait commencer le travail tôt le matin, il lui était difficile de trouver un bon service de garde pour ses enfants. Ces difficultés mettaient en péril son arrangement de garde partagée. Or, les solutions offertes grâce au Fonds pour la garde d'enfants sont venues au secours de ce facteur de Québec, ainsi qu'à d'autres membres du STTP affectés à des quarts de travail autres que le « 9 à 5 » traditionnel. Dans le cas de Denis, c'est une responsable de garde qui est venue chez lui très tôt le matin pour prendre soins de ses enfants.

Pour des travailleurs comme Denis, trouver et payer un service de garde de qualité peut être un cauchemar. Rares sont les garderies ou les services de garde supervisés à domicile capables de répondre aux besoins des travailleurs et travailleuses ayant des horaires irréguliers. Il est également difficile de trouver une responsable de garde qualifiée qui se rend au domicile.



### *Des lignes directrices rigoureuses*

À Québec, le STTP collabore avec l'agence de garde communautaire *Les Petits Mulots* pour fournir des services de garde aux travailleurs et travailleuses de quart. Les membres ont ainsi accès à des services fournis à leur propre domicile ou au domicile de la responsable de garde (service de garde familial). Les responsables travaillent pour l'agence même, qui assure l'encadrement et le soutien essentiels par des visites à domicile, ainsi qu'une certaine formation.

Bien que les services de garde familiale soient réglementés par le gouvernement, les services fournis au domicile de l'enfant ne le sont pas, ce qui rend difficile la supervision du service. Pour combler cette lacune, le syndicat et l'agence ont élaboré des lignes directrices et des normes rigoureuses pour assurer la qualité du service.

«Lorsque je quitte la maison, j'ai la conscience en paix, dit Denis. Je confie trois petits enfants à la gardienne. Quand je pars pour le travail, je ne m'inquiète jamais pour eux, car je les sais en sûreté avec la responsable de garde du centre.»

Ce projet et d'autres semblables ont contribué à réduire les inquiétudes des travailleurs et travailleuses de quart. Mais un service de garde ne peut à lui seul éliminer le principal désavantage que subissent les membres du STTP qui ont de jeunes enfants et qui travaillent des heures irrégulières, c'est-à-dire, le manque de temps de qualité passé en famille, et les tensions qui en découlent. Il faut donc trouver de meilleures façons d'aider les parents qui travaillent des quarts à concilier travail et famille.

## *Les responsables de garde sont elles aussi des travailleuses*

La prestation de services de garde au domicile de l'enfant soulève cependant d'autres questions :

- Les heures de travail irrégulières associées au travail de quart impliquent en retour des heures de travail irrégulières et surtout à temps partiel pour la responsable de garde. Pourquoi? Parce que souvent, les travailleurs et travailleuses font appel à la responsable de garde uniquement pour quelques heures, le temps où ils ne peuvent dépendre d'un autre service de garde réglementé. Le syndicat travaille à trouver une solution juste à ce problème.
- Souvent les responsables de garde ne sont pas visées par les lois du salaire minimum, ce qui fait qu'elles comptent parmi les travailleurs et travailleuses les plus mal rémunérés de notre société. Par contre, les responsables de garde à domicile participant aux projets du STTP sont mieux rémunérées et ont droit à des avantages sociaux, à des services de soutien et à de la formation. Cela signifie, cependant, que le service coûte cher. Si les membres du STTP peuvent se le payer, c'est grâce à l'aide qu'ils reçoivent du Fonds pour la garde d'enfants. Sans une aide du gouvernement, il serait difficile de reproduire le même genre de service de garde à domicile de qualité pour d'autres familles comptant de jeunes enfants.

## *Pressions à exercer sur le gouvernement*

En faisant figurer la garde d'enfants à domicile parmi les services offerts par une agence de garde en milieu familial, le STTP incite le secteur des services de garde à élargir la gamme de services offerts aux parents. À leur tour, ces pressions peuvent amener le gouvernement à reconnaître comme essentiel ce mode de garde et à le réglementer.

Comme de fait, le gouvernement l'a inscrit à son programme. Au début, la nouvelle politique familiale du Québec -- services de garde accréditées de qualité à raison de cinq dollars par jour -- excluait les parents travaillant à des heures irrégulières. Des pressions ont été faites pour que le gouvernement examine des moyens d'inclure ces familles. Les projets du STTP proposent certaines façons de le faire et le gouvernement a mis en place 10 projets pilotes de services de garde ouverts 24 heures par jour. Un de ces projets est celui de la garde à domicile que le STTP mène en collaboration avec Les Petits Mulots. Le STTP continuera à travailler avec le milieu de la garde d'enfants et le milieu communautaire en vue d'amener

le gouvernement à mettre en oeuvre des mesures innovatrices qui élargissent la gamme de services de garde de qualité.



## Une première à Terre-Neuve

« Quand on fait des démarches pour la première fois, on ne sait pas trop quoi demander ni même à quoi s'attendre. Et il aurait fallu que j'obtienne des références de quelqu'un qui faisait garder son enfant quelque part. Mais le Centre de ressources a été formidable. »

*Cathy Carroll, parent*

Lorsque Cathy et Keith Carroll ont eu leur premier enfant, ils avaient beaucoup de questions sur les services de garde d'enfants, mais ont obtenu très peu de réponses. Ils habitent une province qui subventionne maigrement les services de garde d'enfants et qui vient à peine de légiférer dans ce domaine. Aussi, les ressources sont rares.

Le STTP a reconnu le problème et a décidé d'agir. En 1996, il a ouvert le Centre de ressources familiales du STTP à St. John's. Le Centre offre un programme complet de services de soutien, d'aiguillage, d'information et de documentation en matière de garde d'enfants.

### *Un modèle pour le gouvernement*

À l'époque, les services de garde assurés au domicile de la responsable n'étaient pas réglementés. Le Centre de ressources a donc mis

au point des politiques, des lignes directrices et des procédures qui favoriseraient la santé, la sécurité et le bien-être des enfants dans toutes les facettes du domaine de la garde d'enfants. Le gouvernement de Terre-Neuve s'en est même inspiré comme modèle pour établir la réglementation des services de garde en milieu familial dans cette province.

Le Centre des ressources familiales du STTP assure le recrutement, la sélection, la formation, l'encadrement et le soutien des responsables de garde en milieu familial. Il organise des groupes de jeu pour les responsables et les parents, fournit le transport des responsables et organise des ateliers et des séances de formation. Les responsables de garde et les parents du STTP y sont en tout temps les bienvenus. Les familles des membres du STTP et les responsables affiliées ont accès à une joujouthèque, à une bibliothèque de prêt de documents renfermant des livres, des revues, des bandes vidéo et audio qui traitent du développement de l'enfant, de questions relatives à l'enfance et des idées d'activités et de programmation.

«Nous avons demandé au centre de ressources de trouver quelqu'un qui serait capable de bien s'occuper de notre fille, dit Keith, un manieur de dépêches. Le Centre s'est occupé de la sélection, de la vérification des antécédents, ainsi que de l'entrevue chez la responsable de garde... Grâce à cela, nous pouvons maintenant compter sur une bonne responsable de garde.»

## *Rompre l'isolement*

Le Centre fournit le soutien essentiel aux responsables de garde en milieu familial et des services qui aident à rompre leur isolement.

«On peut devenir très isolées quand on garde des enfants à la maison, dit Linda Au, responsable de garde. C'est bien de fournir un moyen de transport pour aller au Centre où on rencontre d'autres adultes qui font le même travail et où les enfants peuvent jouer avec d'autres enfants.»

Après avoir fait pression pendant des années auprès du gouvernement, les efforts du syndicat et de la communauté des services de garde ont porté fruit. Récemment, le gouvernement terre-neuvien a annoncé que le Centre deviendra la première agence de garde d'enfants accréditée et subventionnée par le gouvernement de la province. Il pourra dorénavant servir non seulement les membres du STTP, mais toute la communauté.

## *Les gouvernements doivent faire preuve d'initiative*

Cette réalisation montre à quel point il est important que les gouvernements reconnaissent les services de garde en tant que responsabilité collective. Il n'y a aucun doute que les initiatives du STTP à Terre-Neuve et ailleurs ont énormément profité à la communauté.

Grâce au Fonds pour la garde d'enfants, nombreux sont les membres du STTP qui ont pu répondre à leurs besoins en matière de garde d'enfants. Par ce Fonds, le STTP joue un rôle prépondérant dans la recherche de solutions progressistes qui aident ses membres et d'autres travailleurs et travailleuses à concilier leurs

obligations familiales et de travail - ce dont nous pouvons toutes et tous être fiers. Ces initiatives ont renforcé le syndicat en éveillant les esprits au fait que la garde des enfants ne concerne pas uniquement les femmes, mais bel et bien toute la famille.

Mais le Fonds ne peut à lui seul résoudre tous les problèmes des travailleurs et travailleuses en ce qui concerne la garde d'enfants. Jugez-en pour vous-même :

- Le Fonds n'a pas le niveau de financement nécessaire pour aider tous les travailleurs et travailleuses des postes à trouver et à payer des services de garde de qualité.
- La plupart des parents syndiqués n'ont rien dans leur convention collective qui les aident à payer les frais des services de garde.
- Les travailleurs et travailleuses non syndiqués n'ont personne pour promouvoir leur cause en matière de garde d'enfants.

Les gouvernements doivent donc prendre l'initiative dans ce domaine. Pour résoudre la crise provoquée par le manque de services de garde abordables et de qualité, il faut absolument obtenir un programme de garde complet financé par le gouvernement. Les compressions budgétaires du gouvernement n'ont fait qu'exacerber la crise. Malgré l'énorme coût des services de garde financés par l'État, les économistes calculent que chaque dollar investi dans un service de garde de qualité rapporte un bénéfice de deux dollars aux enfants, à leurs parents et à la société. Certains diront que nous ne pouvons pas nous payer un tel programme de garde d'enfants. Le STTP croit au contraire que nous ne pouvons pas nous en passer.



## Quelques questions pour alimenter notre réflexion

En regardant la vidéo, n'oublions pas les questions suivantes :

- Comment pouvons-nous renforcer et étendre le Fonds pour la garde d'enfants afin qu'il profite à un plus grand nombre de membres du STTP?
- Comment pouvons-nous venir en aide :
  - aux membres du STTP qui ont des enfants ayant des besoins spéciaux et faire reconnaître les obstacles qu'ils affrontent au travail?
  - aux travailleurs et travailleuses de quart membres du STTP qui sont parents de jeunes enfants?
  - aux membres du STTP qui sont grands-parents et qui assument une grande part des responsabilités financières et de garde pour leurs petits-enfants?
- Comment pouvons-nous collaborer avec nos alliés dans la communauté des services de garde afin de mettre les services de garde au premier rang des priorités du gouvernement.





## **Autres ressources du STTP en matière de garde d'enfants :**

- *Nos enfants : notre avenir*, une reliure d'information complète en matière de garde d'enfants au Canada;
- *What is Quality Child Care?*, un dépliant sur les caractéristiques d'un service de garde de haute qualité;
- *Five Steps to Finding Quality Child Care*, un guide pour aider les parents à trouver un bon service de garde;
- *Ce n'est pas un jeu d'enfants*, une vidéo assortie d'un guide de discussion, sur le Fonds pour la garde d'enfants et la nécessité d'un programme national de garde d'enfants;
- *Dans notre chemin*, étude novatrice sur les problèmes en matière de garde d'enfants vécus par les membres du STTP qui sont parents d'enfants ayant des besoins spéciaux, dans le contexte des problèmes vécus par d'autres travailleurs et travailleuses.
- Une trousse de documentation éducative sur les défis auxquels sont confrontés les parents d'enfants ayant des besoins spéciaux.

Pour vous procurer des exemplaires de ces documents, communiquez avec votre section locale.

